



Entrevue avec le Directeur Interrégional

A l'initiative de l'**UISP FO Justice de TOULOUSE**, une bilatérale a eu lieu hier mardi 04 mars 2024. Lors de ce type de rencontre, la délégation évoque des sujets généralistes ainsi que des situations et des dossiers personnels.

1. Tableau d'avancement pour le grade de Brigadier Chef filière encadrement (ancien 1^{er} Surveillant - mobilité à la clé).

L'**UISP FO Justice** a recueilli auprès de ses représentants locaux des propositions de camarades qui par leur poste, par leur posture professionnelle, par leur engagement mériteraient d'être priorisés par le Directeur Interrégional.

2. Tableau d'avancement pour la promotion de Secrétaire Administratif(ve).

Deux types de listings: Plan de requalification avec avancement sur place et le vivier des personnels remplissant les conditions. Les lauréats seront assujettis à la mobilité. Le Directeur Interrégional nous a informé que 16 personnels avaient été ciblés par l'Administration.

L'**UISP FO Justice** vous invite à vous rapprocher de vos bureaux locaux. Des réponses à vos questions seront apportées et vos dossiers remonteront par le canal syndical au pôle national PA.

3. Mobilité des surveillants(es). Visibilité sur les postes offerts. Priorisation des postes.

Sur ce point, malheureusement, il est encore trop tôt pour avoir des éléments factuels. Le manque d'effectifs sur l'ensemble des structures est réel et impact fortement les conditions de travail et de sécurité. Le sujet des futurs départs en retraite a été évoqué. Le DI a demandé aux Chefs d'Établissements de faire remonter les départs. La DISP a recensé les demandes et des statistiques sont réalisées afin de mesurer l'incidence des départs en retraite pour 2024-2025.

L'**UISP FO Justice** sera vigilant et suivra le sujet qui ne saurait être sur le devant de scène d'ici quelques semaines.

4. Alerte sur le manque de gradés sur les petites structures.

Le Directeur nous rappelle une information que l'**UISP FO Justice** connaît déjà, « le désengagement de la Police sur Montauban et le désengagement sur le vicinale sur

Tarbes ». **L'UISP FO Justice** profite pour demander au Directeur Interrégional si le fait d'employer un réserviste lors d'une extraction ou d'un transfère est réglementaire. Le DI nous répond que c'est sous son initiative et que la circulaire d'emploi des réservistes permet cette posture. (Pour les Escortes 1). **L'UISP FO Justice** en prend bien note. Il est vrai que la circulaire en question est floue.

5. Point sur les parcs véhicules (ERIS, PREJ, ELSP).

Le Directeur nous informe qu'il est dorénavant possible d'acheter des véhicules d'occasion à faible kilométrage de marque Toyota. Cette alternative va pouvoir palier au retard de livraison qui s'élève jusqu'à 18 mois. Madame la Secrétaire Générale et le Département du Budget et des Finances vont prioriser des achats. Le DI nous fait savoir que 3 véhicules seront livrés en 2024 à l'antenne ERIS.

L'UISP FO Justice relève deux cas particuliers :

- Sur le CP Perpignan, un fourgon livré en octobre pour l'infrastructure, est en panne depuis le 1^{er} jour de son arrivée sur site. Le véhicule est immobilisé. Renault et la Société Gruau se rejettent la responsabilité. Le DI va prendre attache avec le CE de Perpignan.
- Sur l'UHSA de Toulouse, deux véhicules sont arrivés munis de grilles suivant un cahier des charges qui ne correspond pas aux besoins et surtout qui met en insécurité les agents. La aussi le DI va se renseigner.

6. MA MONTAUBAN - **L'UISP FO Justice** informe le Directeur Interrégional que l'ouverture de la Porte du SAS VL se fait à la manivelle car le moteur est Hors Service. Le DI va prendre attache auprès du CE. Il est évoqué également le problème d'effectifs et la révision du service des postés.

7. MA MENDE - **L'UISP FO Justice** alerte le Directeur sur la situation des effectifs et la seule présent d'un gradé sur la structure. Pour **L'UISP FO Justice**, il faut que la DISP fasse un appel pour une Mise En Renfort (MER) en soutien car la situation ne tient qu'à 1 fil, non, 1 gradé !!! Le DI nous assure que le CE lui a fait remonter la problématique mais, il semblerait qu'aucune MER est à envisager faute de candidat.

L'UISP FO Justice relève qu'il n'y a plus d'agent technique depuis septembre 2023. Situation qui paraît être bloquée car l'agent en question est en CLM.

8. Gestion des CE de MENDE et de TARBES.

L'UISP FO Justice relève la difficulté du dialogue entre les OS représentatives et les Chefs d'Établissement. Une distorsion se crée, elle serait dû à une vision bien différente sur la gestion entre les personnels et les directeurs des deux structures. Pour **L'UISP FO Justice**, il était rare d'entendre gronder les agents dans le passé. Aujourd'hui, l'absentéisme se fait sentir et des mouvements de protestation se montent devant les portes. La vision de notre Directeur Interrégional n'est pas spécialement la même que celle que notre organisation syndicale détecte.

9.

ELSP CP SEYSSSES

Pour **L'UISP FO Justice**, il serait logique au vu de la volumétrie du Centre Pénitentiaire que la structure puisse compter un nombre d'agents plus important que celui existant. Le DI explique que s'il grossit l'effectif des ELSP, il sera dans l'obligation de mettre en place des astreintes. Cette mise en place d'astreintes aura sûrement un effet néfaste sur l'ensemble car chronophage, et la situation RH n'est pas propice à un tel dispositif.

10.

Surpopulation carcérale et manque d'effectifs

Le Directeur Interrégional nous annonce 650 matelas au sol sur le ressort de l'Occitanie. Il ne sera plus possible de faire du désencombrement d'une Direction Interrégionale à l'autre. Toutes les DISP sont surencombrées et comptent des matelas au sol. Quelques places restent libres à ce jour sur Strasbourg.

Le DI a demandé aux diverses structures du ressort de faire remonter les informations sur les cellules HS.

L'UISP FO Justice a saisi l'occasion pour relever le manque de personnels techniques.

11.

Étude carte de transport gratuite TER Région

Consiste à intervenir en cas de force majeur lors d'incident. Ce parrainage existe déjà sur d'autres régions. Cible les agents qui en feraient la demande.

Le DI va prendre attache auprès de la Présidente de Région et va se rapprocher de ses homologues où cela existe afin de récupérer la copie de la convention.

La délégation de **L'UISP FO Justice** a relancé ou a porté à la connaissance du Directeur Interrégional des situations particulières et personnelles.

Une MER dans certains cas ou une affectation de mutation anticipée dans d'autres peuvent apporter un soutien précieux à l'agent et un appui de taille à la structure receveuse.

Pour le bureau le 06/03/2024

